Communiqué de presse

Un think tank romand inédit présente
six propositions pour l’avenir du 2e pilier

**Lundi 30 juin 2014 - A l’heure où le Conseil fédéral s’apprête à mettre en œuvre son important projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020, un groupe de spécialistes romands, sans appartenance politique et inspiré par un idéal civique de défense de la prévoyance professionnelle, propose six idées fortes pour pérenniser un système dont la valeur est reconnue unanimement en Suisse comme à l’étranger.**

Pour être socialement et politiquement acceptable, compatible avec le marché de l’emploi et garante de la transparence de la gestion, une réforme de la prévoyance impose des choix conduisant à un arbitrage délicat entre financement accru et révision des prestations. C’est fort de cette conviction que le groupe de réflexion romand « Avenir de la prévoyance » formule les 6 propositions suivantes :

****

**Proposition 1 : pour une prévoyance sociale** - Pour renforcer la confiance dans le système, il faut développer une assurance sociale qui s’appuie sur la solidarité et limite l’individualisation.

**Proposition 2 : un seul univers pour les caisses de pensions** - La moitié des caisses de pensions suisses disparaîtra ces dix prochaines années dans l’intérêt même des assurés. Il en ira de même du modèle de l’assurance complète des assureurs vie, lequel n’est pas viable à terme.

**Proposition 3 : des normes comptables supportables** - Des normes comptables réalistes et supportables pour les entreprises et les institutions de prévoyance doivent être appliquées pour un système pérenne.

**Proposition 4 : une adaptation à l’évolution du monde du travail** - Le maintien du niveau des rentes de vieillesse impose de cotiser plus. Dans une vision à long terme, le groupe de réflexion propose la suppression de la déduction de coordination et un taux de cotisation unique pour favoriser l’employabilité des salariés âgés et tenir compte de l’évolution du travail à temps partiel comme des interruptions de carrière professionnelle.

**Proposition 5 : la confiance au 3e cotisant** - En cas de découvert, les cotisations ne peuvent pas participer à l’assainissement du 2e pilier mais seulement à sa stabilisation. Notre confiance dans le 3e cotisant est maintenue.

**Proposition 6 : un niveau de prestation garanti** - La garantie du taux de conversion permet de calculer le montant des rentes pour le 2e pilier obligatoire et de satisfaire au mandat constitutionnel de la prévoyance.

Le groupe de réflexion romand « Avenir de la prévoyance » est un projet spontané, inspiré par un idéal civique et sans appartenance politique. Il est composé d’experts issus de tous les domaines du 2e pilier - actuariat, assurance, droit, finance, syndicat. Il s’agit de, par ordre alphabétique :

* Aldo Ferrari
* Bernard Perritaz
* Stéphane Riesen
* Jacques-André Schneider
* Fabrice Welsch

Ce communiqué ainsi qu’une présentation détaillée des 6 propositions est à votre disposition en ligne à l’adresse www.avenirdelaprevoyance.ch.

**Contact pour les journalistes de langue française :**

Laurent Pittet, Pittet Communication SA, 022 593 01 15, l.pittet@pittet.net